



**Éléments de réponse apportés à l'avis de la Préfecture de la Région Centre-Val de Loire sur le projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine le 15 novembre 2019.**

La Préfecture de la Région Centre – Val de Loire a transmis aux services de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine, le 25 octobre 2019, son avis sur le projet de PCAET porté par la collectivité et déposé pour avis le 22 août 2019.

Les services de l'Etat soulignent plusieurs points positifs du projet :

- Un PCAET participatif élaboré avec de nombreux acteurs du territoire,
- Une ambition importante pour la stratégie à 2050,
- Un document clair, précis et adapté à la lecture du grand public,
- Un diagnostic et des données quasi complètes et correctement déclinées à l'échelle du territoire.

Ils soulèvent également plusieurs points et préconisations :

**Ajouter une présentation synthétique du territoire d'étude du PCAET.**

Réponse : la présentation du territoire sera ajoutée dans la partie introductive du diagnostic du PCAET.

**Les enjeux relatifs à la qualité de l'air mériteraient d'être développés au regard des spécificités du territoire et notamment de l'activité agricole.**

Réponse : comme il est rappelé dans le diagnostic (page 56), la qualité de l'air est globalement bonne sur le territoire. Les enjeux de ce premier PCAET sont extrêmement larges et le choix a été fait de concentrer le plan d'actions sur les éléments les plus saillants du diagnostic. La problématique agricole est exemplaire à ce sujet avec des actions nombreuses autour de la réduction des GES (47 % des émissions totales), la sobriété énergétique, les circuits courts et la séquestration carbone. Toutes ces actions concourent, in fine, à une amélioration de la qualité de l'air.

**Le diagnostic n'aborde pas l'identification des secteurs géographiques les plus problématiques en termes d'exposition des populations et particulièrement des bâtiments sensibles**

Réponse : comme il a été rappelé dans l'avis, le diagnostic couvre les champs règlementaires et ce manque de spatialisation pourra être rectifié lors du bilan à mi-parcours du PACET.

**L'identification des secteurs prioritaires (précarité énergétique) pour des interventions de rénovation aurait pu apporter un éclairage utile.**

Réponse : l'identification des situations de précarité énergétique est du ressort du sensible vers des situations individuelles souvent très compliquées et pour lesquelles cette précarité s'ajoute très souvent à plusieurs autres. Cela passe par un travail de proximité et d'écoute très fins qui ne peuvent se faire qu'avec des relais terrain bien implantés. Une spatialisation n'aurait pas été d'une grande plus-value sur la réalité de la mise en œuvre de ce travail et, au contraire, elle pourrait être stigmatisante pour certaines communes.

**Associer les animateurs régionaux bois énergie et géothermie aux actions 24 et 25.**

Réponse : ce sont des acteurs incontournables sur ces deux champs. Arbocentre et l'AFPG seront naturellement ajoutés à la liste des acteurs. Il est quand même à noter que l'ALEC 37 assure, en Indre-et-Loire, cette mission d'accompagnement.

**Il est dommage que le développement éolien soit occulté et qu'aucune action pour dégager un consensus local ne soit envisagée.**

Réponse : comme vous le savez, la question du développement éolien est très clivante sur le territoire. Néanmoins, sans totalement l'écarter, il a été rappelé dans le PCAET que le développement d'un mix énergétique était nécessaire au respect des objectifs que nous nous sommes fixés. Enfin, le Conseil Communautaire du 24 octobre 2019 a souhaité l'organisation d'une conférence des maires à ce sujet fin 2019 début 2020.

**Votre plan ne comporte que peu d'actions en référence aux enjeux liés aux mouvements de terrain par retrait-gonflement des argiles, aux impacts liés aux risques d'incendie (à court terme), aux phénomènes d'îlots de chaleur.**

Réponse : nous prenons bonne note de ces remarques sur ces risques qui n'ont pas été identifiés comme prégnants par les participants aux nombreuses concertations publiques qui ont été à la base du plan d'actions.

**La présentation du dispositif de suivi-évaluation du plan d'actions devrait apparaître plus explicitement ainsi que l'organisme en charge de collecter les indicateurs lorsque la mise en œuvre est partagée.**

Réponse : le choix a été fait de poursuivre la dynamique participative engagée avec le PCAET. Et pour ce faire, il a été demandé au Conseil de Développement (CDD) de Loches Sud Touraine d'être l'organe de pilotage du dispositif de suivi-évaluation du PCAET. C'est un principe fort qui a été voulu par les élus et dont les outils doivent maintenant être coconstruits avec le CDD.